



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

PROJET MINIER

MATAWINIE

TABLEAU DE SUIVI DES ENGAGEMENTS ET DES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Juin 2021



CONCEPTION ET EN TOUT TEMPS

Composante du projet	Phase du projet	Enjeu principal	Mesures d'atténuation et engagements applicables	Références	Statut
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Adaptation aux changements climatiques	Des conditions de sécheresse extrême seront incorporées dans les critères de conception du recouvrement de la halde co-disposition lors de l'ingénierie détaillée.	EIES Section 4.8 EIES Section 7.7.3	Non débuté
Général	En tout temps	Adaptation aux changements climatiques	Transmettre au MELCC aux cinq ans à partir de l'émission de la première autorisation délivrée en vertu de l'article 22 (le 26 février 2021), une mise à jour de l'étude de aléas climatiques et de résilience susceptibles d'affecter le projet ou le milieu dans lesquels il s'insère. Les mesures d'adaptation jugées nécessaires doivent être révisées ou ajoutées au projet, le cas échéant.	EIES Section 7.7.3 Décret - Condition 7	Non débuté
Général	En tout temps	Climat sonore	Mise en œuvre de la politique de gestion des plaintes et identifier des mesures supplémentaires si nécessaire. Toutes les plaintes doivent être traitées et étudiées de façon à établir les relations existantes entre les nuisances ressenties, les conditions d'exploitation, les conditions atmosphériques et tout autre facteur qui pourrait être mis en cause. Les méthodes et les stratégies de mesure utilisées dans le traitement ou l'étude d'une plainte doivent permettre de déterminer avec une précision acceptable la contribution sonore de la mine sous des conditions d'exploitation et de propagation représentatives des impacts les plus importants. Elles doivent aussi permettre de comparer cette contribution au bruit résiduel. Les conclusions de cette procédure doivent permettre d'évaluer la pertinence de modifier les pratiques ou de prendre des mesures adaptées en vue de réduire ses impacts sonores.	Décret - Condition 9	En continu
Général	En tout temps	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Advenant des problématiques récurrentes de dépassement des normes et critères, un diagnostic approfondi des sources de bruit et de poussière sera effectué afin de proposer des mesures correctrices ou d'atténuation additionnelles. Dans le cas hypothétique où les problématiques de dépassement ne peuvent être résolues malgré l'application de mesures correctrices ou d'atténuation, NMG pourrait revoir en conséquence le périmètre du programme d'acquisition volontaire pour les récepteurs exposés aux dépassements récurrents. La surveillance et le suivi environnemental prévoit aussi des mesures applicables à l'eau souterraine et aux sautages et le même principe pourrait s'appliquer.	Note BAPE, Réponse sur le rayon d'acquisition volontaire	Non débuté
Général	Conception et permis	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Démarche proactive d'acquisition volontaire des propriétés situés dans un rayon de 1 km des principales infrastructures (fosse, haldes et concentrateur).	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Mis en place
Général	En tout temps	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Diffuser le programme d'acquisition volontaire auprès des propriétaires situés à l'intérieur d'un rayon de 1km de la fosse afin de connaître leur intention de vendre leur propriété à NMG.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Mis en place
Général	En tout temps	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	NMG s'est engagé à ne pas réduire le rayon d'acquisition volontaire, même si l'évaluation des impacts appréhendés a été sur-estimé.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Mis en place
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	Créer un organisme sans but non lucratif et favoriser une gouvernance qui permet d'inclure des représentants de la communauté. NMG versera une somme initiale 100 000\$ lors de la création de l'OBNL.	Réponse QCAE-36	En cours
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	Mise sur pied d'un plan d'intégration au territoire comme mesure d'atténuation visant l'harmonisation et la cohabitation du projet minier avec les différents usages présents sur le territoire.	Engagement no1 Sommaire intégré du PIT avec annexes	Mis en place
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	NMG s'engage à vérifier la présence d'habitats potentiels en situation précaire et à réaliser les inventaires nécessaires afin valider ou non la présence d'individus en situation précaire dans la zone du plan d'intégration n'ayant pas fait l'objet d'une telle caractérisation. Si des espèces en situation précaire sont observés, NMG en informera le MELCC et en prendra en compte dans la proposition finale du plan d'intégration au territoire.	Réponse QCAE-42	En discussion
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	NMG s'engage, en collaboration et avec le soutien de la municipalité, à développer un plan d'intégration incluant notamment un secteur récréotouristique afin de favoriser l'intégration du projet au territoire local. Le volet récréotouristique de ce plan d'intégration sera géré par le biais d'un organisme à but non lucratif, lequel sera gouverné par un conseil d'administration où siègera un membre de la municipalité. Cet organisme à but non lucratif sera responsable de la gestion du plan d'intégration.	Section 4.6, Entente de collaboration et de partage des bénéfices relative au projet minier Matawinie	Complété
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	Pour l'analyse du plan d'intégration du territoire, collaborer avec le MERN afin de procéder à une analyse territoriale exhaustive et à des consultations auprès des ministères, organismes ou municipalités concernés.	Réponse QCAE-36	En cours
Général	Conception et permis	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	Suivant l'analyse et du processus de consultation en collaboration avec le MERN, NMG s'engage à réviser le plan d'intégration ou à en modifier certains éléments. Une version mise à jour du plan d'intégration au territoire ou une mesure d'atténuation jugée équivalente sera déposée à l'étape du dépôt des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE concernant le début de la phase d'exploitation du projet.	Réponse QCAE-36 Décret - Condition 13	En cours
Général	En tout temps	Cohabitation - Plan d'intégration au territoire	Veiller à l'harmonisation des usages et des activités au pourtour du projet.	EIES Tableau 9-3	En cours
Général	Conception et permis	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Établir un plan de circulation avant le début des travaux et le communiquer de façon à rejoindre le plus grand nombre et via plusieurs plateformes.	EIES Tableau 9-3	En cours
Général	En tout temps	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Avoir une politique qui condamne tout geste de violence (physique, verbale et/ou à caractère sexuelle) envers les personnes et les biens matériels ou formes d'intimidation en appliquant les sanctions prévues en cas du non-respect de la politique.	EIES Tableau 9-3	Mis en place
Général	En tout temps	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Diffuser et faire signer la politique en matière de drogue et d'alcool à tous les employés de NMG, consultants et sous-traitants. Bonifier cette politique de manière à y inclure des valeurs de respect envers la communauté d'accueil. Ajouter dans les politiques de ressource humaine que NMG s'attend à un comportement exemplaire de la part des employés en dehors des heures de travail en ce qui concerne le respect de la quiétude des résidents des communautés de la Haute-Matawinie. NMG se veut un citoyen corporatif exemplaire, et encourage ses employés à en faire de même.	EIES Tableau 9-3	En cours
Général	En tout temps	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Établir et maintenir à jour un plan de mesures d'urgence identifiant des interventions spécifiques visant la préservation des effets sur l'environnement les plus susceptibles d'affecter l'offre récréotouristique du milieu (Voir notamment plan pour protection de l'environnement et plan SST).	EIES Tableau 9-3	Mis en place

Routes	Conception et permis	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Modification du tracé de la route d'accès au site minier pour s'éloigner du Domaine Lagrange, et éviter le village de Saint-Michel des Saints.	Note BAPE, Réponse sur le rayon d'acquisition volontaire de 1km et le chemin d'accès au site de la mine Réponse BAPE-1 no 30 Réponse QCAE-22	Complété
Routes	En tout temps	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Interdire l'utilisation des freins à compression (« Jacob ») dans les villages, à proximité des résidences le long du chemin d'accès au site et aux abords des hameaux de villégiature pour réduire le bruit des camions, à moins de situations imprévues.	EIES Tableau 9-3	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Carboneutralité pour toute les phases de ses projets, incluant les émissions historiques. Compensation des émissions de GES Scope 1, Scope 2 et forestier.	Communiqué de presse du 13 avril 2021	En cours
Général	En tout temps	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Développer des projets afin de générer des crédits compensatoires certifiés	Communiqué de presse du 13 avril 2021	En cours
Général	En tout temps	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Faire un suivi annuel de la démarche d'électrification des équipements miniers mobiles dès le début de la construction du projet. Présenter l'état d'avancement des travaux visant à électrifier les équipements miniers mobiles ainsi qu'une mise à jour du calendrier de réalisation de ces travaux. Les paramètres du suivi doivent être intégrés au programme de suivi environnemental qui doit être transmis lors de la première demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Ce suivi doit être présenté dans un rapport de suivi qui sera déposé annuellement, en phase de construction et d'exploitation, au MELCC.	Décret - Condition 6	En cours
Général	En tout temps	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Identifier des réductions des émissions à la source supplémentaires. Compenser par des crédits carbone certifiés les émissions qui ne peuvent être réduites.	Communiqué de presse du 13 avril 2021	En cours
Général	Conception et permis	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Les hypothèses retenues à l'EIES pour la quantification de GES devront être révisées selon les plans et devis et activités au site.	Réponse QCAE-21	En révision
Général	En tout temps	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Produire un plan d'action climatique (incluant la stratégie de compensation des émissions de GES)	Communiqué de presse du 13 avril 2021	En cours
Général	En tout temps	Espèces exotiques envahissantes	Des mesures de gestions particulières seront appliquées si des espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes dans l'emprise des travaux. Advenant des travaux à l'extérieur de l'emprise du projet défini dans l'EIES prendre en compte les EEE.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-53, QC-55 et QC-56 Réponses QCAE-22, QCAE-42 et QCAE-45	En cours
Général	En tout temps	Faune (espèces à statut particulier)	Chiroptères, chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris argentée, petite chauve-souris brune: Les arbres morts sur pied ne seront pas systématiquement abattus à proximité des zones déboisées et le long des voies de circulation à moins de représenter un problème pour la sécurité des travailleurs ou des infrastructures.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Conception et permis	Faune (espèces à statut particulier)	Tortue des bois, tortue peinte et tortue serpentine: NMG s'engage à réaliser un inventaire des sites de ponte confirmés à la fin octobre ou au début novembre 2019 et, si des sites étaient trouvés (nids prédatés ou nids éclos), ceux-ci seraient balisés. Si des nids prédatés ou des sites d'éclosion étaient trouvés, on éviterait alors d'établir des aires de chantier à ces endroits. Si un ou des sites de ponte entraient éventuellement en conflit avec l'emprise de projet, alors ceux-ci seraient recouverts au printemps d'une géomembrane pour éviter la ponte des tortues accés endroits. Alternativement, une barrière d'exclusion pourrait être installée et inspectée régulièrement. Le cas échéant, le MFFP sera consulté pour valider la mesure optimale.	QC-39 et QC-63b Engagement no7 Note technique - Inventaire sites potentiels de ponte des tortues.	Intégré aux devis et à la surveillance
Routes	En tout temps	Faune (espèces à statut particulier)	Tortue des bois, tortue peinte et tortue serpentine: La vitesse de circulation des véhicules sera pour sa part limitée à 50 km/h sur l'ensemble du site minier, ce qui limitera les probabilités de collisions routières.	QC-39 et QC-63b Engagement no7 Note technique - Inv	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Faune ichthyenne et son habitat	Dans l'éventualité où une dérivation temporaire de cours d'eau est nécessaire pour les travaux de traversées de cours d'eau, elle devra permettre le libre passage du poisson. Des périodes de restrictions selon les types de cours d'eau et les espèces de poissons présentes seront détaillées au moment de la demande de certificat d'autorisation.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5 Engagement no7	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Conception et permis	Faune ichthyenne et son habitat	Faire approuver par le MFFP un plan des mesures qui seront réalisées pour compenser les pertes d'habitat du poisson afin d'atteindre l'objectif d'aucune perte nette d'habitat du poisson. Ce plan sera requis avant la délivrance de l'autorisation en vertu de l'article 22 visant les travaux qui occasionnent les pertes d'habitat du poisson dans des milieux humides et hydriques.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5	Non débuté
Général	Conception et permis	Faune ichthyenne et son habitat	Identification de projets préliminaire de compensation pour la destruction de 2 054 m ² d'habitat du poisson (milieu hydrique, littoral) selon les critères des « Lignes directrices pour la conservation des habitats fauniques ». Les impacts du projet sur les habitats fauniques devront être compensés à la satisfaction du MFFP.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5	En discussion
Gestion de l'eau	Conception et permis	Faune ichthyenne et son habitat	NMG évaluera lors de l'ingénierie de détail la possibilité de réduire davantage l'empiètement dans l'habitat du poisson. Évaluer notamment l'évitement des cours d'eau CE24 et CE35 lors de l'ingénierie détaillée par la possibilité de déplacer un bassin afin d'éviter ces cours d'eau.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62	Mis en place
Général	En tout temps	Faune ichthyenne et son habitat	NMG s'engage à ne pas réaliser de travaux dans un habitat du poisson du 15 septembre au 1 ^{er} juin.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5 Engagement no7 Réponses QCAE-38 et QCAE-40	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Conception et permis	Fermeture et restauration	Caractérisation initiale des sols à compléter selon les exigences du Guide de caractérisation physicochimique de l'état initial des sols.	Réponses QC-33, QC-34 et QC-35 Engagement no3 Réponse QCAE-41	Complété

Général	Conception et permis	Fermeture et restauration	NMG répondra aux questions soulevées par le MERN lors de l'analyse du plan de réaménagement et de restauration en vue de l'approbation de celui-ci.	Réponse QCAE-43	Complété
Mine	Conception et permis	Fermeture et restauration	La stabilité des parois rocheuses de la fosse sera évaluée pour prendre en compte l'effet de la remontée du niveau de l'eau sur le facteur de sécurité des talus et tout autre paramètre. Ces analyses seront mises à jour avec les données de terrain pendant l'exploitation. En plus du choix d'un facteur de sécurité conservateur, des mesures seront mises en place afin de minimiser les risques de glissements rocheux.	Réponse BAPE-2 no 17	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Fermeture et restauration	NMG va prévoir des moyens de mitigation pour l'érosion à inclure à l'ingénierie détaillée : la mise en place d'une couche de mort-terrain plus épaisse, mise en place de végétation robuste pour résister aux événements de précipitations extrêmes en lien avec l'érosion. NMG considère aussi ne pas mettre de résidus PAG dans le banc supérieure de la halde de co-disposition, et avoir une bande plus importante de résidus NAG et stériles vis-à-vis les extrémités latérales de la halde.	Réponse BAPE-2 no 10	Intégré aux devis et à la surveillance
Mine	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Les détails quant à l'intégration du site de démonstration (parc à résidus et fosse) au projet commercial seront précisés dans le plan de déposition qui sera réalisé à l'ingénierie détaillée et remis au MELCC dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22.	Réponse QC-22	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	L'ingénierie détaillée du retour des résidus miniers dans la fosse sera optimisée avec l'opération et permettra de développer un plan de déposition conséquent aux meilleures pratiques. Prendre les dispositions pour que ce soit fait de façon contrôlée pendant l'opération.	Annexe 3, Addenda - Précisions sur la prédiction de la qualité des eaux souterraines au futur site du projet Matawinie, 2 juin 2020	En cours
Général	En tout temps	Gestion des résidus miniers	Évaluer les potentiels de valorisation économique ou d'utilisation de résidus de la mine (ex. roche stérile, soufre, etc.) et poursuivre les projets en recherche et développement.	EIES Tableau 9-3	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Basé sur l'expérience dans des projets similaires, le moyen pour atteindre la compaction désirée selon le pourcentage de silt ou d'argile devra être validé sur le terrain en se basant sur plus d'échantillons. Une fois que NMG aura des résidus en quantité suffisante et représentative, des planches d'essais seront réalisées pour définir le type d'équipement à utiliser, le nombre de passes et l'épaisseur des couches afin d'atteindre les critères visés.	Réponse BAPE-4 no 8	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	C'est la période de récurrence minimale de 1/2475 ans qui a été sélectionnée, bien que la recommandation de la D019 s'applique à des ouvrages de rétention avec retenue d'eau. Lors de l'ingénierie détaillée de la halde de co-disposition, l'analyse de stabilité sera mise-à-jour et inclura les références les plus à jour pour les paramètres reliés à la mise en place de la halde.	Réponse BAPE-2 no 7	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Intégrer à l'ingénierie détaillée de la halde de codisposition et au manuel d'opération les résultats des modélisations et cellules expérimentales.	Réponse QCAE-7	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	L'impact associé au changement à la nouvelle carte du Code national du bâtiment proposée pour 2020 par Adams et al. (2019) sera intégré dans le cadre de l'ingénierie détaillée.	Réponse BAPE-2 no 7	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	L'ingénierie détaillée incluant des analyses de stabilité et de tassements anticipés sera présentée dans les demandes d'autorisation pour la construction des aires d'accumulation et les résultats des bancs d'essais et du suivi de l'intégrité des ouvrages seront intégrés au programme de suivi du contrôle qualité de la mise en place des matériaux dans la halde ou dans la fosse remblayée.	Réponse QCAE-6	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Le risque posé par une rupture ou l'érosion du recouvrement a été identifié, étudiés et des mesures de prévention sont intégrées à l'ingénierie ou il est prévu de les inclure à l'ingénierie détaillée du recouvrement final.	Réponse BAPE-2 no 10	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Les cellules expérimentales permettront de valider les paramètres sur le terrain qui vont influencer le temps de latence et celui-ci pourra être confirmé dans l'ingénierie détaillée.	Réponse QC-24	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Les mesures seront évaluées pour le plan de déposition et l'ingénierie détaillée pour assurer le maintien d'un degré de saturation suffisant dans le but de favoriser la saturation des résidus miniers PAG et le maintien d'un effet de barrière capillaire pour limiter les réactions d'oxydation avant leur recouvrement. La compaction requise sera déterminée par des validations de terrain (planche d'essais et cellule expérimentale). Validation de toutes les propriétés hydrogéologiques et géotechniques des matériaux sur le terrain et leur disposition pour assurer qu'ils permettent de limiter la réaction d'oxydation.	Réponse QC-94	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Les risques liés aux mouvements de terrain de la fosse sont considérés dans l'ingénierie de faisabilité et le plan de restauration. D'autres validations sont aussi prévues à l'ingénierie détaillée avant le début de la mine et pendant l'exploitation.	Réponse BAPE-2 no 16	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Mise en place et suivi des cellules expérimentales et autres projets de recherches (UQAT août 2020 et RNCan).	Réponse QC-23Réponse QCAE-7Réponse BAPE-2 no 11	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Pour la déposition des résidus miniers, des planches d'essai seront aussi réalisées sur le terrain pour établir les critères de conception et construction propres au projet de NMG.	Réponse BAPE-2 no 13	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Gestion des résidus miniers	Une étude de stabilité incluant le recouvrement pour la restauration finale de la halde de co-disposition sera réalisée à l'ingénierie détaillée et une pente globale conservatrice sera mise en place afin d'assurer qu'il n'y a pas de rupture ou de glissement.	Réponse BAPE-2 no 10	En cours
Gestion de l'eau	Conception et permis	Hydrogéologie	Si à l'ingénierie détaillée il est démontré qu'en complément du pompage dans la fosse des puits de pompage serait requis, l'eau de pompage sera alors aussi considérée comme une eau usée minière et dirigée vers le système de collecte des eaux (fossés) puis vers le bassin collecteur.	Réponse QCAE-12	Non débuté
Gestion de l'eau	En tout temps	Hydrologie	Faire un suivi permanent du débit du ruisseau à l'Eau Morte et périodique pour 3 cours permanents potentiellement affectés par le rabattement de la nappe phréatique.	Réponse QCAE-38 Engagement no 4	En cours
Gestion de l'eau	En tout temps	Hydrologie	Suivi permanent et en temps réel du débit du ruisseau à l'Eau Morte (aménagement d'une infrastructure tel qu'un déversoir en V, un canal de type Parshall ou une autre structure jaugée afin d'avoir une mesure précise en période d'étiage).	Réponse QCAE-38 Réponses QC-9, QC-10, QC-17, QC-27a, QC-29, QC-30, QC-43 et QC-45	En discussion
Gestion de l'eau	Conception et permis	Hydrologie	Afin d'acquérir des connaissances sur les débits des cours d'eau perturbés par le projet, une campagne d'instrumentation à l'été 2020 ou au plus tard à l'été 2021 sera mis en place: Le ruisseau à l'eau morte (CE12) est suivi depuis l'été 2020. Une sonde de pression temporaire a été installée pour être en opération jusqu'à ce que le site de jaugeage permanent soit aménagé. L'installation de la structure de jaugeage au ruisseau à l'Eau Morte pourrait avoir lieu à l'été 2021 ou au plus tard à l'été 2022. Les CE05, CE20 et CE36 seront monitorés à partir de 2021.	Engagements no9 et no4 Réponse QCAE-38	En cours
Gestion de l'eau	Conception et permis	Hydrologie	Aménagement de bassins selon capacité de la D019 (pas de digues).	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Complété
Général	En tout temps	Luminosité	Inciter les travailleurs à éteindre les lumières et les équipements d'éclairage d'appoint mobiles lorsqu'ils ne sont pas utilisés.	EIES Tableau 9-3Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Luminosité	Installer les luminaires fixes de manière à éviter les débordements de lumière en dehors des espaces à éclairer.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance

Général	En tout temps	Luminosité	Limiter autant que possible la période et la durée d'utilisation des éclairages fixes en installant des minuteries et des détecteurs de mouvement. L'éclairage de nuit sera réduit au minimum sécuritaire requis et autant que possible non orienté vers des récepteurs.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Luminosité	Porter une attention particulière à l'orientation des sources de lumière mobile afin qu'elles soient dirigées vers les espaces à éclairer.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Luminosité	Réduire au minimum l'éclairage de sécurité et s'assurer qu'il est orienté dans la direction opposée aux zones de villégiature et du lac aux Pierres.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Luminosité	Utiliser des luminaires qui n'émettent pas de lumière à plus de 90 degrés afin de limiter la propagation de lumière vers le ciel et dont le flux lumineux est orienté vers la surface à éclairer.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Concentrateur et bâtiments	Conception et permis	Luminosité	Afin de réduire le niveau de contraste des bâtiments avec le milieu environnant, utiliser des finis avec de faibles niveaux de réflectance.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	En cours
Concentrateur et bâtiments	Conception et permis	Luminosité	Lorsque possible, privilégier une couleur foncée pour le revêtement des infrastructures pour absorber la réflexion de la lumière.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	100% des déblais d'excavation vont être réutilisés dans la phase de construction selon leur caractérisation.	EIES Tableau 19-1	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Avant chaque phase du projet (construction, exploitation et fermeture), un inventaire détaillé sera réalisé afin de comptabiliser les matériaux ayant un fort potentiel de réemploi ou de recyclage ainsi qu'afin d'évaluer les volumes des matériaux qui auraient pu être exposés à la contamination. Cet inventaire sera suivi d'une estimation des quantités et des volumes des matières résiduelles et des différents matériaux présents sur les lieux. Ces travaux permettront de statuer sur le mode de gestion prévu en appliquant les principes de 3RV.	EIES Sections 4.5.13 et 10 Réponses QC-18, QC-19 et QC-20	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Les déchets non pris en charge par la municipalité, non recyclables et non compostables (tel que que les déchets de construction) seront entreposés dans des conteneurs et acheminés pour élimination à un site autorisé à cette fin.	Réponse QC-18	En discussion
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Les matières résiduelles non-dangereuse seront gérées en appliquant le principe des 3RV, soit la réduction à la source, le réemploi et le recyclage afin de réduire les quantités de déchets devant être éliminés par enfouissement. Pour ce faire, un programme de 3RV avec priorisation sera implanté pour le projet Matawinie, la réduction à la source étant identifiée comme prioritaire selon la hiérarchie des 3RV.	EIES Sections 4.5.13 et 10 Réponses QC-18, QC-19 et QC-20	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Mettre en place une ségrégation des déchets domestiques suivant les critères de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.	EIES Tableau 19-1	En discussion
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Pour le bois, après application des principes de réduction à la source et de réutilisation, sa valorisation pourrait être la mise en copeaux afin d'être réutilisé comme abat-poussière sur les haldes et comme paillis. Les métaux ferreux seront recyclés vers une fonderie. Les métaux non-ferreux comme l'aluminium pourront aussi être vendus à des fins de recyclage.	Réponse QC-18	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Recycler les matières recyclables selon les règles de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.	EIES Tableau 19-1	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Réutilisation des items compostables selon les règles de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.	EIES Tableau 19-1	En cours
Général	En tout temps	Matières résiduelles	Un composteur sera installé pour traiter les matières putrescibles générées sur le site en les transformant en un terreau fertile pouvant être valorisé sur le site de la mine.	Réponse QC-18	Non débuté
Général	Conception et permis	Matières résiduelles	Identifier des lieux d'enfouissement technique (LET) ou autres sites adéquats en mesure de recevoir les matières résiduelles (dangereuses ou non dangereuses).	EIES Sections 4.5.13 et 10 Réponses QC-18, QC-19 et QC-20	En cours
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Aménager les aires de stationnement, de nettoyage et d'entretien de la machinerie ainsi que les aires d'entreposage des équipements à au moins 30 m d'un cours d'eau.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Aucun débris ne sera rejeté dans le milieu aquatique. Tous les débris introduits accidentellement dans le milieu aquatique seront retirés dans les plus brefs délais.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Avant le début des travaux, le personnel affecté au projet doit être informé des exigences contractuelles en matière d'environnement et de santé et sécurité.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Services	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Avoir en tout temps sur le site des travaux une trousse de récupération des hydrocarbures et des matières dangereuses en cas d'accident afin d'être en mesure de circonscrire un déversement. Les employés qui travaillent sur le chantier devront connaître l'emplacement de la trousse et y avoir accès en tout temps, en plus de recevoir une formation (si nécessaire) pour être en mesure d'intervenir en cas de déversement.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Services	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Caractériser les sols, les matériaux de remblais, les sédiments ou les eaux contaminées par un déversement accidentel de contaminants et en disposer en respectant la réglementation.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Effectuer l'entretien et le ravitaillement de la machinerie en hydrocarbures à une distance d'au moins 30 m d'un cours d'eau.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	En cas d'extrême nécessité et selon les autorisations, avant de pénétrer dans l'eau, la machinerie doit être inspectée et nettoyée afin d'éviter la contamination de l'eau par les espèces floristiques exotiques envahissantes, les huiles, les graisses ou d'autres matières.	EIES Annexe 7-2	Non débuté
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Entreposer les matières dangereuses dans un lieu désigné à cet effet et si possible, éloignées de tout élément sensible (cours d'eau, fossé, etc.). Si cela s'avère impossible, mettre en place des mesures de gestion du risque de déversement (p. ex. : zone confinée, entreposage sur une surface étanche avec capacité de retenue, etc.).	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Entreposer les matières résiduelles dangereuses dans une aire préalablement définie. Elles doivent être protégées par une bâche étanche en attendant leur disposition afin d'éviter une contamination des sols ou des eaux ou encore entreposées dans des conteneurs étanches. Disposer les matières résiduelles dangereuses dans un site dûment autorisé par le MELCC.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Éteindre les moteurs de la machinerie lorsque non utilisée.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	L'entrepreneur doit enlever du chantier toutes les matières résiduelles et matières résiduelles dangereuses se trouvant sur le site afin de le laisser parfaitement propre.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	L'entrepreneur doit identifier un responsable environnement qui assurera le respect des normes et des exigences contractuelles pendant toute la durée des travaux (surveillance).	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	L'entrepreneur doit réaliser un plan d'urgence environnementale décrivant les mesures qui seront prises dans les cas d'incidents environnementaux.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Les lieux de dépôt de neige doivent être situés à au moins 30 m de tout cours d'eau et plans d'eau ainsi que toute source d'approvisionnement en eau potable.	EIES Annexe 7-2	Non débuté
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Procéder au réapprovisionnement en carburant et à l'entretien dans une zone à l'écart des cours d'eau lorsque possible et prévoir des trousse d'intervention d'urgence à proximité des sites de travaux en eau.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance

Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Respecter les normes relatives au bruit de la Note d'instructions 98-01 sur le bruit du MELCC et prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter le bruit à la source.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	S'assurer que la machinerie utilisée pour effectuer les travaux est en bon état, propre et exempt d'espèces floristiques exotiques envahissantes, de toute fuite d'huile, de graisse et de carburant. Utiliser des huiles hydrauliques biodégradables pour les équipements effectuant des travaux dans les cours d'eau, si requis.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	S'assurer que les systèmes d'échappement et antipollution de la machinerie soient inspectés régulièrement et réparés, au besoin, afin de limiter le plus possible l'émission de bruit.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Une fois les travaux terminés, retirer du site tous les outils, équipements, véhicules, pièces de machinerie et installations temporaires qui ont été utilisés pour aménager les infrastructures.	EIES Annexe 7-2	
Général	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Utiliser des espèces végétales adaptées au milieu ou utilisées par l'industrie forestière dans le cadre des travaux de revégétalisation.	EIES Annexe 7-2	En cours
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Afficher une signalisation adéquate pour les usagers du secteur des travaux et le long du parcours utilisé par les camions.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Identifier clairement les limites des aires de travaux.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Limiter l'accès à la zone des travaux aux personnes dûment autorisées.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Limiter la circulation de la machinerie lourde et des véhicules aux routes d'accès et aux aires de travaux préalablement définis.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Limiter la vitesse des véhicules sur les routes avoisinant les zones de travaux et installer des panneaux de limitation de vitesse aux abords de ces zones.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Lorsque requis, utiliser un abat-poussière conforme à la norme NQ 2410-300 du Bureau de normalisation du Québec (BNQ) sur les routes non pavées et garder les routes pavées propres.	EIES Annexe 7-2	En cours
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Sur le réseau routier public (hors site), utiliser les voies de circulation désignées.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Routes	En tout temps	Mesures d'atténuation courantes	Utiliser des bâches sur les chargements lors du transport de matériaux contenant des particules fines.	EIES Annexe 7-2	Non débuté
Général	En tout temps	Milieu forestiers	Maximiser la captation de carbone pour séquestrer du CO2 par la plantation d'arbre. Voir à la possibilité de générer des crédits compensatoires certifiés.		En cours
Général	Conception et permis	Milieu forestiers	Minimisation de l'empreinte sur le milieu forestier. Autant que possible, éviter de déboiser de nouvelles aires, sinon favoriser d'abord les secteurs perturbés ou de moindre valeur écologique.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques EIES Tableau 9-3 Réponses QC-53, QC-55 et QC-56	Mis en place
Général	Conception et permis	Milieu forestiers	Une convention permettant le versement des compensations au gouvernement sera réalisée, en collaboration avec les experts du MFFP. NMG devra fournir la superficie finale qui sera coupée au moment de la réalisation de la convention avec le MFFP. L'entente devra être déposée au MELCC au plus tard un an suivant l'émission du décret d'autorisation du projet.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-53, QC-55 et QC-56 Répo	Non débuté
Gestion de l'eau	Conception et permis	Milieux humides et hydriques	En ce qui concerne l'évitement possible des cours d'eau CE24 et CE35, NMG va revoir dans l'ingénierie détaillée la possibilité de déplacer le bassin afin d'éviter ces cours d'eau. Si l'option est réalisable, soit assuré que toutes les eaux de surface seront collectées, le bassin sera déplacé.	Réponse QC2-5 Réponse BAPE-1 no 17	Complété
Général	Conception et permis	Milieux humides et hydriques	Les pertes des milieux humides et hydriques (rive) seront compensées financièrement tel que prévu au Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH).	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-57, QC-58 et QC-59 Répo	Mis en place
Général	Conception et permis	Milieux humides et hydriques	Un état de référence sera réalisé afin de documenter le niveau actuel de la nappe phréatique dans les milieux humides touchés indirectement visés par le suivi applicable à la fin de vie de la mine. Cet état de référence sera effectué avant la mise en exploitation de la mine et viendra compléter les informations sur le cortège floristique, le type de sol et les indicateurs hydrologiques déjà documentés lors de la caractérisation des milieux humides dans le cadre de l'EIES.	Réponse QCAE-38	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Milieux humides et hydriques	Lors de l'ingénierie détaillée, des validations seront effectuées afin de retourner un plus grand volume de stériles et de résidus miniers dans la fosse, ce qui permettra de diminuer la superficie de la halde et de valider la localisation du bassin collecteur qui empiète dans le milieu humide CP4.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-57, QC-58 et QC-59 Répo	En cours
Général	En tout temps	Milieux humides et hydriques	Minimiser l'empreinte sur les milieux humides et hydriques	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-57, QC-58 et QC-59 Réponse QCAE-39	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Paysage	Limiter la hauteur des haldes et remblaiement progressif de la fosse (minimisation de l'empreinte de projet)	Mesures de conception intégrées dans le tableau des	En cours
Routes	En tout temps	Qualité de l'air	Diminution de la génération de poussières sur les chemins miniers par un arrosage régulier avec de l'eau ou par l'application d'un abat-poussières autorisé par le MELCC (conformes à la norme BNQ 2410-300). Cette mesure atténuerait de 75 % les émissions de poussières en été; Selon les périodes d'achalandage du chemin ou les caractéristiques climatiques, l'arrosage ou l'utilisation d'abat-poussière pourrait être fait de manière plus intensive en cas de problématiques constatées de poussière.	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24 Réponse BAPE-1 no 26	En cours
Routes	En tout temps	Qualité de l'air	Le matériel requis pour la construction des routes sera du même type que celui actuellement utilisé pour les routes forestières ou municipales dans la région. Entretien régulier des voies de roulement pour réduire la teneur en silt sur la surface de roulement	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses	En discussion
Routes	En tout temps	Qualité de l'air	Sélection de matériaux de recouvrement des chemins à faible teneur en silice cristalline ou utilisation de matériaux émettant de faibles quantités de silice cristalline respirable. L'étude de dispersion considère 40 % de teneur en silice cristalline pour les surfaces de roulement.	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24 Réponse BAPE-1 no 26	En cours

Concentrateur et bâtiments	Conception et permis	Qualité de l'air	Changement du type de concasseur, pour retenir un modèle fixe situé dans un bâtiment en partie fermé avec un dépoussiéreur.	Réponse QC-1	En cours
Concentrateur et bâtiments	Conception et permis	Qualité de l'air	Installation de dépoussiéreurs avec concentration maximale de 30 mg/Rm ³ à la sortie. NMG respectera les recommandations d'entretien des fiches techniques du fournisseur. De plus, le dépoussiéreur sera équipé d'un système de détection de fuite qui permettra de répondre rapidement à une urgence pour réparer la fuite.	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24 Réponse BAPE-1 no 26	En cours
Mine	Conception et permis	Qualité de l'air	En ingénierie détaillée, les tonnages mensuels seront estimés pour les deux premières années, puis ensuite les tonnages sont estimés par trimestre pour les années subséquentes. Ce plan sera présenté lors du dépôt des demandes d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (chapitre Q-2) pour le début de l'exploitation minière.	Réponse QCAE-1	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Qualité de l'air	Si cela est envisagé, NMG contactera au préalable le MELCC en ayant les détails en main afin de discuter de la possibilité d'utiliser des copaux de bois pour minimiser les poussières. Si nécessaire, une modification de l'autorisation obtenu en vertu de l'article 22 de la LQE sera réalisée.	Réponse QCAE-26	Non débuté
Gestion de l'eau	En tout temps	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux du milieu récepteur en cours de projet, des échantillons seront prélevés quatre fois par année dans: le ruisseau à l'Eau Morte (amont et aval), la rivière Matawin (amont et aval), le lac aux Pierres, le Petit lac aux Pierres le réservoir Taureau. Des échantillons de sédiments y seront également prélevés tous les trois ans.	Programme de surveillance et de suivi	Non débuté
Gestion de l'eau	Conception et permis	Qualité des eaux souterraines	Établir une teneur de fond des eaux souterraines avant le début de l'exploitation pour les substances visées à la section 2.3.2.2 de la Directive 019. La teneur de fond doit être calculée pour un paramètre donné à partir d'un minimum de huit résultats d'analyse des échantillons provenant d'au moins trois puits d'observation. Les prélèvements d'eau doivent être répartis sur au moins deux campagnes d'échantillonnage.	Note SNC, janvier 2020 Note Modélisation du transport de l'eau souterraine au futur site du projet Matawinie - Réponses au BAPE	En cours
Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Qualité des eaux souterraines	Si nécessaire, le concept du retour dans la fosse sera revu, soit en modifiant la disposition pour arriver à un scénario sans dépassement des critères dans l'eau de surface (RES) au milieu récepteur, ou soit en modifiant le pourcentage ou la nature des matériaux qui iront dans la fosse.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Attraction et rétention de la main d'oeuvre. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de dotation pour les citoyens issus des communautés Atikamekws. Mettre en œuvre la politique d'habitation pour les personnes issues de la Communauté Manawan et de la Nation Atikamekw afin de faciliter l'accès à un logement à proximité du projet et de favoriser l'assiduité au travail et l'intégration en milieu de travail. Évaluer la mise en place d'un système de navette entre Manawan et SMDS en partenariat avec le Conseil des Atikamekw de Manawan (CDAM) ainsi que d'autres entreprises ou organismes de la Haute-Matawinie.	EIES: section 7.5.1 EIES: section 7.5.5 Réponse QCAE3-5, octobre 2020	En cours
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Embauche de la main d'oeuvre. Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action de dotation pour les citoyens issus des communautés Atikamekws. Ce plan abordera entre autres les thèmes suivants : Renforcer les objectifs d'embauche pour la Communauté Manawan et pour la Nation Atikamekw dans les politiques de ressources humaines, ainsi que des critères à l'embauche; Aligner les critères de sélection aux objectifs d'embauche pour la Communauté Manawan et pour la Nation Atikamekw.	EIES: section 7.5.1EIES: section 7.5.5Réponse QCAE3-5	En cours
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	En préparation à la période d'exploitation, rendre disponible la formation « L'essentiel des Mines » à Manawan et Saint-Michel-des-Saints. Par la suite, selon les besoins, rendre disponible la formation « L'essentiel des Mines » à Manawan et Saint-Michel-des-Saints.	EIES Tableau 9-3	Non débuté (situation Covid)
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Formation de la main d'oeuvre. Compléter l'implantation du DEP en opération d'équipement industriel et traitement du minerai en collaboration avec la Commission scolaire des Samares, les trois industries de la région, le CFP Val D'Or, le Carrefour Jeunesse Emploi Matawinie ainsi que le Conseil des Atikamekws de Manawan en vue de pourvoir l'ensemble des postes d'opérateurs de concentrateur de minerai durant la période d'exploitation, et ce, pour toute la vie de la mine (26 ans).	EIES: section 7.5.1EIES: section 7.5.5Réponse QCAE3-5	Mis en place
Général	Conception et permis	Relations avec les Atikamekw	Collaborer et travailler avec le Conseil des Atikamekw de Manawan (CDAM) et Conseil de la nation Atikamekw (CNA) pour assurer la mise en œuvre et le suivi des engagements identifiés dans l'entente de pré-développement (EPD)	Réponse QCAE-3, juin 2020	En cours
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Il est convenu dans le cadre de l'entente de pré-développement que les Atikamekw puissent participer au suivi et à la surveillance environnementale des activités réalisées dans le cadre du projet minier Matawinie. NMG fournira l'information aux Atikamekw et, si nécessaire, les frais liés à l'embauche d'experts en environnement seront remboursés.	Réponse QCAE-3, juin 2020	En discussion
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Les Atikamekw auront 2 sièges sur le futur comité de suivi à être mis sur pied.	Réponse QCAE-3, juin 2020	Complété
Général	Conception et permis	Relations avec les Atikamekw	Poursuivre les négociations entourant la signature d'une Entente répercussion et avantage auprès du CDAM	Réponse QCAE-4, juin 2020	En discussion
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Prendre en considération les éléments environnementaux d'importance à protéger pour les Atikamekw et les potentiels impacts du projet sur ces éléments.	Réponse QC-74	Complété
Général	En tout temps	Relations avec les Atikamekw	Formation de la main d'oeuvre. Mettre en œuvre le programme de formation Saison des peuples en milieu de travail pour favoriser la bonne compréhension des valeurs et des cultures entre travailleurs autochtones et allochtones.	EIES: section 7.5.1EIES: section 7.5.5Réponse QCAE3-5	Non débuté (situation Covid)
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Collaborer et travailler avec les parties prenantes afin d'aborder les enjeux socio économique et les préoccupations émergentes relatives au bon voisinage par la mise en place de: Comité de liaison avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saint et assurer sa gouvernance; Comités de travail avec la chambre de commerces en lien avec divers projets ou comités socio-économique (ex. attraction de la main d'oeuvre, répertoire hébergement, opportunités d'affaires (heures ouvertures et dev. services); Rencontres spécifiques auprès des organismes communautaires afin d'identifier leurs préoccupations; Etc.	EIES: section 7.5.2	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Création et maintien d'un poste de responsable des relations à la communauté basé Saint-Michels-des-Saints	Mesures de conception intégrées dans le tableau des a	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Élaborer et mettre en œuvre un programme de suivi et de surveillance (milieu humain et environnemental) en collaboration avec le comité d'accompagnement (ou le comité de suivi). Ce programme devra: être diffusé sur le site Internet de NMG; faire l'objet de suivi périodique auprès du comité de suivi; faire l'objet d'un rapport annuel diffusé auprès des instances concernées (comité de suivi, public, MELCC, etc.) Dans le cas où les objectifs visés ne sont pas atteints: réviser périodiquement les mesures mises en œuvre afin de les bonifier et de les rendre plus efficaces; ajouter, le cas échéant, de nouvelles mesures à celles qui auront déjà été déployées; Ou encore, si possible, à modifier ses activités de construction voire certains aspects de son projet en exploitation.	EIES Tableau 9-3 Engagement auprès du comité d'accompagnement Réponse QC-86	Mis en place

Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Mise en oeuvre de l'entente de collaboration et de partage des bénéfices convenue avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints en 2020.	Entente de collaboration et de partage des bénéfices	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Mise en oeuvre d'une politique de gestion des plaintes et signalements pour la durée du projet. Intégrer les recommandations du comité de suivi; assurer la présence d'une ressource attitrée à la réception des plaintes; assurer sa diffusion au grand public; recourir à une tierce partie ou la médiation environnementale si des situations conflictuelles inconciliables devaient émerger lors de la construction de la mine	EIES: section 7.5.2 EIES Tableau 9-3 Réponse QC-2	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Mise en place et maintien pour toutes les phases du projet d'une démarche d'interaction avec le milieu afin d'assurer de bonnes relations avec les communautés d'accueil et une bonne d	Mesures de conception intégrées dans le tableau des a	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	NMG s'engage à ce que les révisions du plan de réaménagement et de restauration du site minier prévues dans la loi sur les mines soient discutés au sein du comité de suivi. NMG continuera sa démarche d'évaluer et d'intégrer les propositions formulées par les parties prenantes au projet, tout en considérant les exigences du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.	Réponse QCAE3-2, octobre 2020	Non débuté
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Ouverture et maintien d'un bureau sur la rue Brassard à Saint-Michel-des-Saints	Mesures de conception intégrées dans le tableau des a	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Poursuivre la concertation avec le comité d'accompagnement et avec le comité de suivi (lors de l'obtention du bail minier) composé de représentants d'organismes socio-économique, et de citoyens de la Haute-Matawinie (Saint-Michel-des-Saints, St-Zénon, Manawan) dont un ayant une résidence permanente ou secondaire dans le secteur du projet afin de participer à la réalisation du projet minier et de favoriser une cohabitation harmonieuse à Saint-Michel-des-Saints. En outre le comité: S'assurera que les intérêts et les préoccupations des parties prenantes et communautés soient pris en compte. S'assurera de la bonification et de la mise en oeuvre du programme du suivi, de surveillance et de fermeture du projet minier (pendant et après les opérations). S'assurera de procéder à une recherche de solution active dans le cas où des situations inattendues liées à la cohésion sociale s'avèraient. En cas de situation plus complexe, un mécanisme de règlement de conflit impliquant une tierce partie est également prévu.	Réponse QC-4: Tableau 4-1 Réponse BAPE 17 avril 2020 (rep 4) EIES: section 7.5.2	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Produire un registre des plaintes et commentaires. Celui-ci sera transmis au MELCC ainsi qu'au comité de suivi et rendu public par l'entremise du site Internet de NMG.	Réponse QCAE-34	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Rédiger et mettre en oeuvre une politique de commandites et contribuer au soutien financier de divers projets et initiatives en Haute-Matawinie	Réponse QC-4: Tableau 4-1	Mis en place
Général	En tout temps	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Rendre disponible sur le site web les informations relatives à la construction et à l'exploitation de la mine : horaires de travail, horaire du dynamitage, personnes-ressources, avancement du projet, emplois disponibles et formation en cours, résultats de certains suivis environnementaux, processus de signalement et plaintes, etc.	EIES Tableau 9-3	Mis en place
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Collaborer avec les autorités locales pour soutenir les familles qui désirent s'installer dans la région lorsqu'un des deux conjoints est embauché à la mine (p. ex. via un programme RH). Développer des réseaux de partenaires avec la Commission scolaire des Samares, le CEGEP de Lanaudière, le Centre Régionale Universitaire de Lanaudière (CRUL) afin d'attirer les finissants et candidats provenant de ces établissements et pour offrir des formations techniques au personnel de NMG (gestion et administration, automatisations, électrotechnique, informatique, instrumentation et contrôle, etc.). Collaborer avec les municipalités, la chambre de commerce de la haute-Matawinie et d'autres partenaires à l'attraction de la main d'oeuvre par diverses initiatives telle que Projet emploi Matawinie. Pour les quarts de métiers pertinents, favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre assignée à la construction de la mine vers les opérations minières afin de la retenir dans la région.	EIES: section 7.5.1 EIES: section 7.5.2 EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE 17 avril 2020 (rep 2) Réponse BAPE 12 mars (rep 26)	Mis en place
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action afin de favoriser l'embauche des communautés locales et Atikamekw: Renforcer les objectifs d'embauche locale dans les politiques de ressources humaines, ainsi que des critères à l'embauche; Aligner les critères de sélection aux objectifs d'embauche locales ; Participer aux comités locaux, régionaux et Atikamekws qui se penchent sur l'emploi et le développement économique avant et durant la période de construction.	EIES Tableau 9-3EIES: section 7.5.1EIES: section 7.5.2R	Mis en place
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Favoriser l'attraction et la rétention de la main d'oeuvre. Faire la promotion aux travailleurs qui postulent à la mine des avantages de s'installer en Haute-Matawinie par de l'information sur l'offre d'accès au territoire.	EIES: section 7.5.1 EIES: section 7.5.2 EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE 17 avril 2020 (rep 2) Réponse BAPE 12 mars (rep 26)	Mis en place
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Inclure des critères d'octroi de contrats pour favoriser les entreprises, co-entreprises ou partenariats locaux ou Atikamekw afin de répondre aux besoins en exploitation. Adapter les soumissions et les lots de travail pour l'attribution des contrats. L'objectif est de favoriser les entreprises locales dans les processus d'appel d'offre que ce soit directement ou comme sous-contractants en réalisant des partenariats avec des entreprises possédant l'expertise ou la capacité recherchée.	EIES Tableau 9-3EIES: section 7.5.1Réponse BAPE-1 no	Mis en place
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Informé et rencontrer les entreprises et les commerces locaux afin de maximiser les opportunités d'affaires et développer une synergie entre elles de façon à maximiser les bénéfices découlant des activités de NMG.	Réponse QC 67-68-69	En continu
Général	Conception et permis	Retombées socio-économiques	Mettre à jour le nombre de travailleurs nécessaires pendant la construction ainsi que la courbe de main-d'oeuvre.	Note BAPE, Présence des travailleurs et travailleuses su	En cours
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Mise en oeuvre de l'entente de collaboration et de partage des bénéfices survenue avec la municipalité (partage des bénéfices)	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques EIES Tableau 9-3	Mis en place
Général	Conception et permis	Retombées socio-économiques	NMG a un projet de construire jusqu'à 18 logements sur les terrains acquis dans le sud du Domaine Lagrange tel que défini dans le plan d'intégration au territoire	Plan d'intégrationRéponse BAPE-2 no 26	En révision
Général	Conception et permis	Retombées socio-économiques	Poursuivre l'évaluation relatif aux possibilités de deuxième transformation du graphite (produits à valeur ajoutée) sur le territoire de Saint-Michel-des-Saints. Pour l'instant, il est toujours prévu réaliser de faire des produits à valeur ajoutée (PVA) (ou la 2e transformation du graphite) à Bécancour.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-3 no 17	Complété
Général	En tout temps	Retombées socio-économiques	Renforcer les activités de promotion des métiers nécessaires pour la construction et l'exploitation (par exemple : Journée Carrière, Semaine des mines, etc.) en Haute-Matawinie et auprès des Atikamekw de Manawan en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux pertinents, dont le carrefour jeunesse emploi.	EIES Tableau 9-3	En continu

Stériles et résidus miniers	Conception et permis	Risques technologiques et les mesures d'urgence	Absence de digues pour la gestion des résidus miniers et la gestion des eaux.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Complété
Général	En tout temps	Risques technologiques et les mesures d'urgence	Détenir une police d'assurance responsabilité en cas de déversement pour les activités.	Réponse BAPE-1 no 25	Mis en place
Général	Conception et permis	Risques technologiques et les mesures d'urgence	Inclure au plan d'urgence des dispositions et interventions spécifiques visant la préservation des effets sur l'environnement les plus susceptibles d'affecter l'offre récréotouristique du milieu (ex. effet sur la qualité de l'eau). Communiquer ce plan d'urgence ou le rendre disponible.	EIES Chapitre 10	En cours

CONSTRUCTION

Composante du projet	Phase du projet	Enjeu principal	Mesures d'atténuation et engagements applicables	Références	Statut
Général	Construction	Climat sonore	En période de construction, effectuer les travaux de semaines entre 7h et 19h. De manière ponctuelle certains travaux pourraient être fait au-delà des périodes prévues, selon le cas des mesures supplémentaires pourraient être mises en œuvre.	Rapport d'analyse environnementale -MELCC	En cours
Général	Construction	Climat sonore	Mise en place d'une station permanente (bruits) dans le sud du Domaine Lagrange.	Rapport d'analyse environnementale -MELCC	Mis en place
Général	Construction	Climat sonore	Respect des Lignes directrices relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction industriel: https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/lignes-directrices-construction.pdf	Rapport d'analyse environnementale -MELCC	En cours
Général	Construction	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Conserver le plus de végétation possible pour procurer des écrans visuels en limitant le déboisement.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	En cours
Général	Construction	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	Sécuriser les zones à risque des sites de construction avec affichage adéquat et contrôle d'accès.	EIES Tableau 9-3	Mis en place
Général	Construction	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Tenir un registre du volume de bois coupé et leur destination.	Permis	En cours
Général	Construction	Faune (espèces à statut particulier)	Avifaune, oiseaux forestiers: paruline du Canada et moucheurle à côtés olive: Dans le cas où des travaux de déboisement devaient être réalisés entre le 1er mai et le 15 août, un inventaire de nids doit être effectué dans les zones à déboiser. Cet inventaire devra avoir lieu au plus 48 heures avant la réalisation des travaux et devra être effectué par un biologiste, un technicien de la faune ou tout autre personne compétent en la matière.	EIES Tableau 9-3 Protocole de recherche de nids d'oiseaux (DA45)	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Faune (espèces à statut particulier)	Chiroptères, chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris argentée, petite chauve-souris brune: Le déboisement sera effectué avant ou après la période de reproduction des chiroptères (du 1er juin au 15 août). Dans le cas où certaines activités de déboisement empièteraient sur la période de reproduction des chiroptères, et sous réserve d'un accord avec le MFFP, un inventaire systématique des arbres à fort potentiel en tant qu'habitats de repos ou maternités serait effectué avant le déboisement dans la zone à déboiser. Un premier inventaire devrait être effectué en journée pour repérer les arbres à fort potentiel. Un second inventaire devrait être effectué dès la pénombre au pied des arbres à forts potentiels durant la période de reproduction. Ce second inventaire serait réalisé à l'aide une caméra infrarouge et un détecteur d'ultrasons afin de valider la présence des chiroptères en sortie de gîte et identifier l'espèce acoustiquement. Advenant la confirmation de présence d'une espèce de chiroptère cavicole à statut particulier, le déboisement dans un rayon de 500 m2 autour de l'arbre confirmé serait reporté pour la fin de la période de reproduction des chiroptères.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Faune (espèces à statut particulier)	Couleuvre verte: NMG fera appel à un technicien (ou toute autre personne qualifiée) pour valider l'absence ou la présence de cette espèce dans les habitats propices pendant les travaux de construction ainsi que pendant la période active des couleuvres, soit de la mi-avril à la fin octobre. Les habitats propices à la couleuvre verte sont les milieux ouverts et semi-ouverts tels que les secteurs en régénération, les bordures des chemins, les friches et les aires déboisées. Une attention particulière sera apportée aux abris potentiels. Les recherches se feront avant le début des travaux pour un site donné. S'il y a une ou des couleuvres vertes repérées, ceux-ci seront relocalisés selon les recommandations du MFFP.	Engagement no7	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Faune (espèces à statut particulier)	Tortue des bois, tortue peinte et tortue serpentine: De mai à début juillet, soit pendant la période de ponte des tortues, un surveillant sera attiré à surveiller la venue éventuelle de tortues dans le chantier, tôt le matin à tard le soir.	QC-39 et QC-63b Engagement no7 Note technique - Inventaire sites potentiels de ponte des tortues.	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Faune ichtyenne et son habitat	Dans la mesure du possible, les travaux de remblai des cours d'eau devront être effectués en période d'étiage lorsque les cours d'eau intermittents sont généralement à sec. Le cas échéant, les mesures d'atténuation suivantes seront appliquées : Capturer tous les poissons avec l'aide de seines ou filets-trappes, et relocaliser les poissons dans un plan d'eau à proximité ayant les mêmes populations de poissons.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5 Engagement no7 Réponses QCAE-38 et QCAE-40	Non débuté
Gestion de l'eau	Construction	Faune ichtyenne et son habitat	L'ouvrage pour la mesure du débit dans le ruisseau à l'Eau Morte sera faite de telle sorte qu'il ne représente pas un obstacle à la migration des poissons et qu'il respecte les lignes directrices pour les traversés de cours d'eau au Québec. De plus, afin de minimiser les interventions dans l'habitat du poisson, la structure sera construite dans l'emprise actuelle du ponceau.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-14, QC-60, QC-61, QC-62, QC-63a et QC-80 Réponse QC2-5	En discussion
Routes	Construction	Faune ichtyenne et son habitat	NMG s'engage à respecter les exigences de l'article 34 du Règlement sur les habitats fauniques lors de la mise en place des ponceaux prévus aux sites de traversée des cours d'eau intermittents et permanents. Les méthodes retenues pour construire les traversés des cours d'eau pourront être détaillées suite à l'ingénierie détaillée et des demandes de certificat d'autorisation.	Réponse QC-14	Intégré aux devis et à la surveillance
Stériles et résidus miniers	Construction	Gestion des résidus miniers	Le programme d'assurance qualité de la construction et de la déposition des résidus miniers et stériles miniers en cellule dans les aires d'accumulation sera suivi.	Document de réponses, Annexe 4	En révision
Gestion de l'eau	Construction	Hydrologie	Pour le démarrage et le bon fonctionnement du concentrateur, la quantité d'eau requise pourrait être fournie par de l'eau de surface et cette dernière devrait être accumulée dans les bassins construits avant l'exploitation minière.	Réponse QC-28	Non débuté
Général	Construction	Matières résiduelles	Il est prévu que tout le béton résiduel sera réutilisé pour la fabrication de bloc de type New-Jersey et de bloc empilable. Advenant des quantités excédentaires, elles pourraient faire l'objet d'une valorisation additionnelle en s'appuyant sur les principes et critères exposés dans les Lignes directrices relatives à la gestion de béton.	Réponse QC-18	Non débuté
Gestion de l'eau	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Dans la mesure du possible, éviter la réalisation des travaux durant les périodes de crue.	EIES Annexe 7-2	Mis en place
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Dans la mesure du possible, limiter le déboisement dans la bande de 30 m bordant un cours d'eau, un plan d'eau ou un milieu humide.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance

Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Entreposer la couche de sol retirée lors des travaux de préparation du terrain dans la halde à matière organique afin de pouvoir l'utiliser lors de la restauration du site.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Entreposer la végétation enlevée dans la halde à matière organique afin de minimiser l'aire de perturbation.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Gestion de l'eau	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Entreposer les déblais suffisamment en retrait des cours d'eau et utiliser au besoin des mesures de stabilisation temporaire ou des barrières à sédiments pour réduire l'entraînement de particules.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Gestion de l'eau	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Éviter que le drainage de surfaces perturbées ou des dépôts de matériaux n'entraîne des sédiments dans les cours d'eau en appliquant des mesures pour contenir ou détourner les sédiments (recouvrement, barrière à sédiments, paillis, trappe à sédiments).	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	L'entrepreneur doit éviter de faire tomber les arbres à l'extérieur des limites des zones de déboisement ou près des cours d'eau. Si requis, l'entrepreneur devra nettoyer les cours d'eau et les bandes riveraines où se trouvent des résidus de coupe.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Les troncs et autres matériaux récupérés doivent être transportés dans un site d'entreposage sans étendre de débris et sans endommager les arbres debout ou les éléments du paysage à l'extérieur des limites indiquées pour le défrichage ou l'entreposage. Ils ne doivent pas être traînés dans les cours d'eau.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Limiter l'abattage et le défrichage au minimum requis pour les travaux afin de préserver le plus possible le couvert végétal.	EIES Annexe 7-2	En cours
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Maximiser l'utilisation des sols excavés pour les travaux et aménagement sur le site dans la mesure où les propriétés des sols sont adéquates et respectent les normes environnementales.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Gestion de l'eau	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Respecter autant que possible le drainage naturel du milieu en prenant toutes les mesures appropriées pour permettre l'écoulement normal des eaux.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Gestion de l'eau	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Si l'entrepreneur doit aménager un fossé temporaire, l'érosion hydrique doit être minimisée en réduisant la pente du fossé, en y installant des obstacles à intervalles réguliers (chicanes) ou en mettant en place de l'empiérement.	EIES Annexe 7-2	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Si les débris de végétation sont déchetés et réutilisés sur le site des travaux, les disposer de façon uniforme. Dans le cas contraire, les entreposer dans la halde à matière organique en vue de la restauration.	EIES Annexe 7-2	Non débuté
Général	Construction	Mesures d'atténuation courantes	Sur les terres privées, l'entrepreneur doit obtenir le consentement du propriétaire avant d'abattre ou d'élaguer un arbre, un arbuste, un arbrisseau ou un taillis.	EIES Annexe 7-2	Complété
Stériles et résidus miniers	Construction	Milieux humides et hydriques	La superficie des nouveaux bassins pourra être optimisée (réduite) au moment de l'ingénierie détaillée. Mise à jour du bilan d'eau. Lors du décapage sur le site pour l'aire d'accumulation, des validations seront effectuées afin d'optimiser l'emplacement de l'aire d'accumulation et implanter le bassin collecteur à l'extérieur du milieu humide CP4, si possible selon la topographie.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-57, QC-58 et QC-59 Réponse QCAE-39	Complété
Gestion de l'eau	Construction	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Des échantillons hebdomadaires seront prélevés au cours des premiers mois du chantier associé aux activités de préparation de site et ensuite sur une base mensuelle pour les phases subséquentes. Les échantillons seront prélevés à la sortie du bassin de collecte principal une fois construit et à la sortie des bassins de collecte aménagés en amont, afin de vérifier le contenu en matières en suspension et en hydrocarbures pétroliers.	Programme de surveillance et de suivi	En cours
Gestion de l'eau	Construction	Qualité des eaux de surface et des sédiments	En construction, réutiliser les fossés, le bassin et le système de traitement des eaux de ruissellement aménagés dans le cadre de la réalisation du projet de l'usine de démonstration.	Rapport - MELCC	En cours
Services	Construction	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Installer des toilettes portables pendant la construction pour gérer les eaux usées sanitaires.	EIES Annexe 7-2	En cours
Stériles et résidus miniers	Construction	Qualité des eaux souterraines	Installation d'une géomembrane (de type PEHD de 1,5 mm) sous toute la superficie de la halde de co-disposition.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Général	Construction	Relations avec les Atikamekw	Advenant la découverte fortuite de vestiges archéologiques pendant la phase de construction et d'exploitation du projet, les travaux ou activités à cet endroit seront suspendus et la découverte sera déclarée au ministère de la Culture et des communications (MCC) jusqu'à ce que le MCC donne l'autorisation de les poursuivre. En vertu de la Loi 82 sur le patrimoine culturel, il est interdit d'enlever quoi que ce soit et de déplacer les objets et les vestiges.	Réponse QC-91	Intégré aux devis et à la surveillance
Général	Construction	Relations avec les Atikamekw	NMG embauchera une personne qui aura la charge d'assurer la liaison avec la communauté de Manawan et de coordonner la mise en oeuvre et le suivi de l'entente. Il est également prévu d'embaucher une personne qui agira en support à la première. Ces personnes devront être Atikamekw de Manawan. NMG procédera au recrutement pour ces postes dès que l'entente sur les répercussions et les avantages sera conclue ou selon l'entente convenue.	Réponse QCAE-4, juin 2020	En discussion
Général	Construction	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Mettre en place un comité de suivi respectant le règlement lors de l'obtention du bail minier et dissoudre le comité d'accompagnement créé en 2017.	Loi sur les mines (article 101.0.3)	En cours
Général	Construction	Retombées socio-économiques	Afin de maximiser les bénéfices découlant de l'affluence de travailleurs, loger les travailleurs pour la construction localement et sans camp. Pour la période de construction, la prise en charge du gîte & couvert pour les travailleurs de la construction sera assumé par les entreprises fournisseurs de services via les modalités prescrites par le décret de la construction ou autres. Afin d'être un agent facilitateur, NMG propose de mettre en place diverses actions : Fournir aux entreprises une liste des hébergements disponibles durant cette période. Réserver auprès des hôteliers qui le désirent un bloc de chambre avec un taux préférentiel. Fournir aux entreprises la liste des restaurateurs, épiceries et dépanneurs coïncidant les heures d'ouverture et de fermeture, type de services offert dont ceux qui offrent un service de boîte à lunch (DD). Offrir en option pour les entreprises n'ayant pas les équipements requis pour assumer le navetage, un système de navetage entre le site minier et différents points de rencontre dans la communauté pour les travailleurs ou travailleuses de la construction. Toutefois, ce scénario ne tient pas compte des contraintes qui pourraient éventuellement subsister dans le contexte de la pandémie de Covid-19.	EIES Tableau 9-3 Note BAPE, 24 février 2020: Analyse pour répondre au besoin en logements des travailleurs et des travailleuses en période de construction Réponse QC 67-68-69 Réponse QCAE3-6, octobre 2020	Mis en place
Général	Construction	Retombées socio-économiques	Assurer la formation de la main d'oeuvre issus des communautés locales. Mettre sur pied un DEP en opération d'équipement de production afin de favoriser l'embauche de personnes locales en vue de pourvoir des postes d'opérateurs de concentrateur de minerai et autre durant la phase d'exploitation.	EIES: section 7.5.1 EIES: section 7.5.2 EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE 17 avril 2020 (rep 2) Réponse BAPE 12 mars (rep 26)	Mis en place

EXPLOITATION					
Composante du projet	Phase du projet	Enjeu principal	Mesures d'atténuation et engagements applicables	Références	Statut
Concentrateur et bâtiments	Exploitation	Climat sonore	Traitement acoustique au plafond du concentrateur (50 mm) ou mesures équivalentes.	Réponse QC-46.	En cours
Général	Exploitation	Climat sonore	Fournir, de façon semestrielle pour les 6 premières années d'exploitation, et annuellement par la suite, la synthèse des résultats de mesure provenant de la station du Domaine Lagrange.	Rapport d'analyse environnementale -MELCC	Non débuté
Général	Exploitation	Climat sonore	Mise en place d'une station permanente (bruits) dans le sud du Domaine Lagrange (valider avec le MELCC).	Rapport d'analyse environnementale -MELCC	Non débuté
Général	Exploitation	Climat sonore	Réaliser des campagnes annuelles de mesures du bruit durant l'été, en effectuant des relevés d'une durée de 24 heures consécutives et en utilisant de 5 à 10 emplacements (incluant le chemin d'accès ou des regroupements de récepteurs), afin de couvrir les variations spatiales des émissions sonores autour de la mine. Les méthodes de mesures utilisées devront permettre d'évaluer ou d'isoler la contribution de la mine aux divers points d'évaluation. Effectuer les mesures du bruit pendant un nombre de jours suffisant pour tenir compte des conditions d'exploitation et de propagation qui représentent les impacts les plus importants et démontrer que le nombre de journées est suffisant pour tenir compte des conditions d'exploitation et de propagation qui représentent les impacts les plus importants.	Décret - Condition 9	En discussion
Général	Exploitation	Climat sonore	Respecter les limites sonores de la catégorie de zonage I de la Note d'instructions 98-01 – Traitement des plaintes sur le bruit et exigences aux entreprises qui le génèrent, dans le secteur du Domaine Lagrange tel que décrit dans les documents cités à la condition 1, pendant l'exploitation du site minier, soit un maximum de 45 dBA le jour et 40 dBA la nuit (LAR, 1 h): https://www.environnement.gouv.qc.ca/publications/note-instructions/98-01/note-bruit.pdf	Décret - Condition 8	En discussion
Général	Exploitation	Climat sonore	Rendre accessible sur le site Internet de l'entreprise la synthèse des suivis sonores annuels dans les 3 mois de leur réalisation.	Décret - Condition 9	En cours
Concentrateur et bâtiments	Exploitation	Climat sonore	Silencieux à l'entrée et à la sortie d'air pour les toutes les unités UAA présentes sur le toit du concentrateur ou mesures équivalentes.	Réponse QC-46.	En cours
Mine	Exploitation	Climat sonore	Installer des caoutchoucs dans le fond des bennes des tombereaux ou mesures équivalentes.	Réponse QC-46.	En discussion
Général	Exploitation	Climat sonore	Horaire adapté des opérations minières et de gestion des résidus (activités extérieures) de semaine de 7h à 23h et de 7h à 19h pour le concasseur.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Général	Exploitation	Climat sonore	Intégration d'équipements 100% électrique (à partir de l'an 5 ou avant)	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	En cours
Général	Exploitation	Climat sonore	Des mesures de bruit seront réalisées durant la première année d'exploitation après la mise en service de l'usine de traitement et des diverses sources potentielles de bruit (concasseur, convoyeurs, camions, foreuses, etc.) afin de vérifier la conformité des installations aux normes de bruit aux récepteurs identifiés. Si des dépassements des normes de bruit survenaient en raison des activités du site minier, les sources seront identifiées et des mesures correctives seront appliquées. La conformité aux normes sera de nouveau vérifiée, le cas échéant, après l'application des mesures correctives.		Non débuté
Mine	Exploitation	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Advenant que des dommages causés par les sautages seraient suspectés, des évaluations et ententes particulières aux cas par cas devront avoir lieu avec le ou les propriétaires concernés.	Réponse BAPE-1 no 29	Non débuté
Général	Exploitation	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Horaire adapté au contexte de villégiature pour les opérations extérieures (16h par jour, 5 jours par semaine, concasseur 12h – pas les fins de semaine) sauf au site du concentrateur et sauf exception (exemple dépôt du PAG).	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Mis en place
Général	Exploitation	Cohabitation - Gestion des nuisances et acquisition de propriétés	Afin de dynamiser le secteur et atténuer les effets potentiels sur la valeur des propriétés à l'extérieur immédiat de la zone 1 km, rendre disponible les propriétés situées à l'intérieur de la zone préventive de 1 KM aux employés de NMG.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	En cours
Général	Exploitation	Cohabitation - Qualité de vie, santé et sécurité du public	NMG embauchera un professionnel en santé et sécurité au travail qui fera partie du Comité de santé et de sécurité de NMG auquel participera un représentant des ressources humaines et des représentants des employés. Le Comité préparera un programme de santé spécifique à l'établissement (PSSE) en collaboration avec le département de santé au travail de la direction publique du Centre intégré de santé et services sociaux de Lanaudière (CISS).	Note BAPE, Risques pour la santé des travailleurs et mesures de prévention	Non débuté
Concentrateur et bâtiments	Exploitation	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Utilisation de l'électricité pour sécher le concentré de graphite (plutôt que le gaz naturel ou propane)	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Mis en place
Services	Exploitation	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Établir de façon optimale l'expédition du concentré de graphite en collaboration avec les éventuels clients (incluant notamment les coûts, la logistique, les émissions de GES, les exigences du client, les technologies disponibles, etc.).	Note BAPE, Sommaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) Réponses QC2-2 et QC2-7 Réponses QCAE-20 et QCAE-21	Non débuté
Général	Exploitation	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	Conception et mise en place d'un mine 100 % électrique à partir de l'an 5 (ou avant) utilisant exclusivement de l'électricité pour alimenter les équipements mobiles	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	En cours
Général	Exploitation	Émissions de GES, carboneutralité et électrification de la mine	En exploitation, compléter chaque année un bilan annuel des émissions de GES répondant aux critères du Règlement de déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants à l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15).	Décret - Condition 6	Non débuté

Général	Exploitation	Faune (espèces à statut particulier)	Chiroptères, chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris argentée, petite chauve-souris brune: Un éclairage doté d'une bande spectrale lumineuse réduite sera employé, émettant principalement une lumière jaune ambrée ne dépassant pas les 3000K, qui sera moins attractif pour les insectes et les chiroptères. Les lampes à vapeur de sodium haute ou basse pression, à iodures métalliques ou équivalents seront privilégiées, en particulier aux abords des chemins d'accès aux infrastructures pouvant être empruntés par les chiroptères.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	En discussion
Général	Exploitation	Faune (espèces à statut particulier)	Chiroptères, chauve-souris cendrée, la chauve-souris rousse et la chauve-souris argentée, petite chauve-souris brune: Des lampadaires dits « défilés » seront utilisés, qui émettront une lumière directionnelle orientée vers le bas de type I à III (classification IESNA), avec une émission proche de zéro lumen au-dessus de l'horizontale et dont l'intensité sera idéalement inférieure à 10% du flux lumineux émis entre zéro et 10° sous l'horizon.	EIES Tableau 9-3 Réponse BAPE-1 no 19	En discussion
Concentrateur et bâtiments	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Une redondance de 100% partageable entre les 2 types de résidus a été ajoutée afin d'assurer une capacité suffisante de filtration en tout temps.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	En cours
Concentrateur et bâtiments	Exploitation	Gestion des résidus miniers	La fiabilité du fonctionnement des presses à filtre est établie autour de 92% et s'intègre très bien dans une fiabilité générale d'usine de 85%. Afin d'assurer une fiabilité constante, au niveau de la maintenance, l'ingénierie détaillée en cours prévoit des activités de nettoyage et de remplacement de média de filtration et un emplacement d'entretien par type de résidus (NAG et PAG) a été prévu à proximité des unités afin d'effectuer le nettoyage des plaques et le remplacement des médias.	Réponse QCAE-5	Mis en place
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Le temps d'exposition des résidus miniers PAG à l'atmosphère sera contrôlé en les disposant dans les aires d'accumulation lorsqu'ils sont frais et non-oxydés, et en les recouvrant de résidus miniers NAG.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	En révision
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Si nécessaire, ajustement du pH avant ou lors de la déposition des résidus miniers.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Gestion des résidus en co-disposition et retour des résidus dans la fosse.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Désulfuration des résidus miniers.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Gestion des stériles et résidus miniers en co-disposition et retour d'une partie des résidus (en co-disposition) dans la fosse.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Les cellules expérimentales feront l'objet d'un suivi pendant les premières années d'exploitation. Ces cellules vont servir principalement à valider les hypothèses ayant servi aux modélisations numériques et en laboratoire réalisées pour l'étude de faisabilité. Ces hypothèses pourront être confirmées pour la plupart en moins d'un an ou dans les premières années après la mise en place de la cellule (degré de saturation des résidus miniers PGA, teneur en eau, teneur en oxygène) et permettront d'optimiser la gestion des résidus miniers et des stériles miniers lors de l'ingénierie détaillée et durant les premières années d'opération. Les cellules expérimentales seront intégrées à la halde de co-disposition après l'année 3 ou 4 de l'exploitation de la mine. À ce moment, il y aura de 5 à 6 années de données et le concept aura été validé ou ajusté au besoin. Selon les résultats sur le terrain, il sera ensuite décidé s'il est nécessaire ou non de suivre ces paramètres.	Réponse QC-23	En cours
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Mise à jour de l'échéancier des cellules expérimentales.	Réponse BAPE-1 no 11	Complété
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Advenant que de l'acidité était générée pendant l'opération, NMG pourrait augmenter, par exemple, le potentiel de neutralisation en ajoutant de la chaux ou autre produit alcalin. Ceci est une mesure parmi plusieurs autres qui peut être prise.	Réponse BAPE-2 no 4	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	La mise en place des matériaux sera faite de façon à atteindre une masse volumique et une teneur en eau définie par les études techniques et l'ingénierie détaillée. Un programme de contrôle de la qualité lors des activités de mise en place sera développé par NMG afin de s'assurer que les critères de dimensionnement seront respectés en construction.	Réponse BAPE-2 no 4	En cours
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Des analyses granulométriques supplémentaires seront aussi réalisées au début de la production et pendant la production, soit lorsque nous aurons la validation de la constitution des résidus miniers qui seront produits à grande échelle à l'usine. Selon la variance observée avec la granulométrie des résidus testés avant la production (projet de démonstration), des essais Proctor pourront alors être réalisés à nouveau pour valider les critères de compaction. Les résultats pendant l'opération seront corrélés aux plaques d'essais pour mettre en place une méthodologie optimale de mise en place des résidus miniers (effort de compaction) et valider que tous les critères de conception sont respectés. Ceci est la pratique standard connue de l'industrie pour les résidus miniers filtrés.	Réponse BAPE-2 no 13	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	La liquéfaction des résidus filtrés PAG n'est pas possible car ils seront compactés de telle façon qu'ils seront non liquéfiables pour n'importe lequel des critères de conception. Un contrôle qualité sera réalisé durant la mise en place des résidus pour s'assurer que les critères de compaction sont respectés.	Réponse QC-95	Intégré aux devis et à la surveillance
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Les cellules expérimentales feront l'objet d'un suivi pendant les premières années d'exploitation. Ces cellules vont servir principalement à valider les hypothèses ayant servi aux modélisations numériques et en laboratoire réalisées pour l'étude de faisabilité.	Réponse QC-22	En cours
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Les résidus miniers PAG pourront être recouverts de résidus miniers NAG à l'intérieur de la période théorique de latence et la réaction d'oxydation sera ainsi limitée.	Réponse QC-24	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Dans la fosse, le paragneiss mixte sera au-dessus du niveau des eaux attendu et il sera co-disposé afin de limiter l'accès à l'oxygène avant son recouvrement final.	Réponse QC-25	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Avant l'année 26 les stériles miniers seront tous recouverts d'une géomembrane (qui sera sous la halde restaurée) et ainsi les stériles miniers seront encapsulés et restaurés.	Réponse QC-25	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Pour les résidus miniers PAG retournés dans la fosse ils seront disposés sous le niveau de la nappe phréatique et de la même manière que dans la halde de co-disposition.	Réponse QC-25	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Selon les résultats du suivi qui sera fait en période d'exploitation et si nécessaire, afin de maximiser les propriétés géotechniques et géochimiques des résidus miniers PAG, il pourrait être envisagé de transporter et compacter ceux-ci 7 jours sur 7 (de jour).	Réponse QC-25	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Concernant le retour des résidus PAG dans la fosse, de façon globale leur déposition sera limitée par leur élévation dans la fosse de manière que ces couches demeurent en tout temps sous le niveau de l'eau souterraine à long terme dans la fosse.	Réponse QC-26	Non débuté

Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	Il n'y aura pas de retour de résidus miniers PAG dans la fosse si les résultats des simulations numériques limitant l'oxydation des résidus miniers PAG ne sont pas validés par les essais sur le terrain tels que les cellules expérimentales et les planches d'essais.	Réponse QC-26	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Gestion des résidus miniers	L'inspection hebdomadaire des installations par un responsable attiré, le suivi de la présence d'érosion éolienne et hydrique se fera de façon journalière lors des opérations de déposition et permettra d'identifier qu'il n'y a pas d'érosion ou de mouvement de terrain et que l'écoulement des eaux se fait librement.	Réponse QC-27	Non débuté
Mine	Exploitation	Hydrogéologie	Mesures de colmatage de la fosse (venues d'eau) si nécessaire.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Mine	Exploitation	Hydrologie	Un suivi sera maintenu en cours de projet afin de suivre l'ampleur et l'évolution des changements du régime hydrique. Le suivi hydrologique des cours d'eau permanents compris dans la zone d'influence du rabattement de la nappe phréatique vise quant à lui à établir un état de référence hydrologique et à caractériser l'ampleur et l'évolution des changements anticipés du régime hydrique suivant le rabattement de la nappe phréatique.	Réponse QCAE-38	En cours
Gestion de l'eau	Exploitation	Hydrologie	Réutilisation de l'eau dans le procédé de traitement de minerai.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Hydrologie	Autant que possible moduler le rejet de l'effluent final pour suivre le patron hydrologique naturel du ruisseau à l'Eau Morte, avec un certain étalement des crues printanières. Ceci contribuera à préserver la forme de l'hydrogramme naturel du cours d'eau.	Réponse QC-38 Réponse QCAE-38 Engagement no 4	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Hydrologie	Les besoins en eau de la mine seront comblés en recirculant les eaux de drainage et de pompage accumulées dans les bassins plutôt que par pompage d'une source d'eau de surface située à l'extérieur du site.	Réponse QC-38	Non débuté
Général	Exploitation	Impacts psychosociaux	Élaborer un programme de suivi social à transmettre au MELCC lors de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE pour le début de l'exploitation de la mine.	Décret - Condition 15	En discussion
Gestion de l'eau	Exploitation	Milieux humides et hydriques	Le rabattement de la nappe phréatique engendré par l'exploitation de la fosse risque de modifier les milieux humides situés dans le rayon d'influence de la fosse et leurs fonctions écologiques sur une courte période et de manière discontinue. L'incidence réelle sur les milieux humides est difficilement mesurable, puisque ceux-ci bénéficieront d'un apport d'eau via les crues printanière et automnale, en plus des eaux de précipitation (pluie et neige) et de ruissellement. Un suivi des milieux humides touchés indirectement est proposé avant le début et pendant l'exploitation de la mine. Si le suivi démontre un effet permanent, mettre en place des mesures correctrices ou payer la contribution financière associée.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-57, QC-58 et QC-59 Réponse QCAE-39	En cours
Général	Exploitation	Paysage	Ajout stratégique d'écran visuel de type plantation d'arbre ou d'arbustes au niveau du premier plan à l'intérieur des unités de paysage fluviale et lacustre.	EIES Tableau 9-3 EIES Annexe 7-8, Section 8.1	Non débuté
Mort-terrain	Exploitation	Paysage	Pendant l'exploitation de la mine, des mesures additionnelles tel que de l'ensemencement hydraulique à prise rapide ou autres moyens adéquats seront mis en place sur la superficie inactive de la halde de mort-terrain. Dans le cas où certains secteurs de la halde de mort-terrain ne seraient pas réutilisés, la mise en végétation finale prévue pour la restauration pourra être mise en place.	Réponse QCAE-38 Réponses QC-9, QC-10, QC-17, QC-27a, QC-29, QC-30, QC-43 et QC-45	Non débuté
Mort-terrain	Exploitation	Paysage	Restauration progressive de l'aire d'accumulation de la halde de mort-terrain par la végétalisation.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Mine	Exploitation	Qualité de l'air	Foreuses munies de systèmes d'aspiration et de filtres à poussières (atténuation de 99 %).	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24	Non débuté
Mort-terrain	Exploitation	Qualité de l'air	Hydro-ensemencement des sections inactives des haldes de mort-terrain, ou mesure équivalente, avant la restauration finale afin de minimiser l'érosion éolienne	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24	Non débuté
Minerai	Exploitation	Qualité de l'air	Convoyeur couvert et minerai entreposé dans un dôme.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Qualité de l'air	Hydro-ensemencement des sections inactives des haldes de co-disposition, ou mesure équivalente, avant la restauration finale afin de minimiser l'érosion éolienne	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24	Non débuté
Général	Exploitation	Qualité de l'air	Valider les différentes hypothèses concernant les ratios et les teneurs en silice cristalline utilisées pour établir les taux d'émission présentés dans la modélisation: Soumettre, pour approbation au MELCC, une méthodologie d'échantillonnage détaillée ainsi qu'un échéancier de réalisation, au plus tard un an après l'octroi du décret gouvernemental; Échantillonner au cours des premières années suivant le début de l'exploitation du matériel sur le site minier Matawinie pour les activités suivantes : le forage, le sautage, le camionnage, le boutage et l'érosion éolienne. Le prélèvement des échantillons sera effectué selon des méthodes établies par des organismes reconnus par le MELCC et les analyses réalisées par un laboratoire agréé pour faire l'analyse de la silice cristalline. Déposer un rapport présentant la méthodologie et l'ensemble des résultats sera soumis au ministère selon l'échéancier prévu.	Réponse QCAE2-9	Non débuté
Général	Exploitation	Qualité de l'air	Dans l'éventualité où les taux d'émission de silice cristalline étaient supérieurs à ceux utilisés dans la dernière modélisation de la dispersion atmosphérique des contaminants présentée en juin 2020, présenter au ministère une mise à jour de la modélisation. Advenant que cette mise à jour montre des dépassements de critères, l'initiateur s'est également engagé à élaborer un plan de gestion des émissions de contaminants atmosphériques comprenant des mesures d'atténuation et à démontrer que la mise en oeuvre de ces mesures permettra de respecter les critères pour la silice cristalline. Le programme de surveillance et de suivi sera revu en conséquence.	Réponse QCAE2-9	Non débuté

Général	Exploitation	Qualité de l'air	Respect du critère de la silice cristalline en tout temps pour tous les récepteurs sensibles. Advenant un dépassement ponctuel ou isolé, établir la cause et, le cas échéant, d'apporter les corrections nécessaires. Advenant que le suivi montre le non-respect répétitif du critère, l'initiateur indique que des mesures d'atténuation supplémentaires seront élaborées et proposées au MELCC. Sans s'y limiter, les mesures pourraient être, si nécessaire: l'aménagement d'un écran végétal le long des segments de chemins où ce serait possible, limiter la vitesse des véhicules dans certaines conditions ou effectuer un arrosage soutenu lors des journées ensoleillées et venteuses favorables à la dispersion atmosphérique des contaminants.	Réponse QCAE2-9	Non débuté
Général	Exploitation	Qualité de l'air	Effectuer un suivi de la qualité de l'air à partir de deux stations d'échantillonnage pour s'assurer du respect des normes et critères du RAA. L'une sera située au sud du Domaine Lagrange et l'autre dans le secteur du pavillon d'accueil des installations récréotouristiques prévues au plan d'intégration au territoire. L'emplacement de la station de suivi au sud du Domaine Lagrange doit se rapprocher le plus possible du maximum modélisé où il y a une vocation résidentielle. Dans la mesure du possible, l'aménagement des stations d'échantillonnage sera effectué selon les Lignes directrices concernant les stations du réseau national de surveillance de la qualité de l'air d'Environnement Canada (2014) et les stations seront positionnées selon les critères d'espacement définis par le réseau de surveillance national de la pollution de l'air.	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant	Non débuté
Général	Exploitation	Qualité de l'air	Considérant les dépassements des critères de la silice cristalline qui ont été modélisés et les incertitudes qui persistent au sujet de l'émission de ce contaminant, NMG est autorisé à extraire, du lundi au vendredi, entre 7h et 23h, une quantité maximale de 9 604 tonnes métriques de minerai par jour et une quantité maximale de 9 569 tonnes métriques de stériles par jour, soient les tonnages les plus élevés qui ont été modélisés.	Rapport d'analyse environnementale -MELCC Décret - Condition 2	Non débuté
Services	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Effluent intermédiaire des eaux sanitaires rejetées dans le réseau de gestion des eaux du site minier. Un traitement secondaire avancé sera minimalement installé et les modules de déphosphoration et UV (traitement tertiaire) sur le procédé de traitement des eaux usées domestiques seront ajoutés.	Réponse QCAE-38 Réponses QC-9, QC-10, QC-17, QC-27a, QC-29, QC-30, QC-43 et QC-45	En révision
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Arrêt de l'effluent lorsque le débit du ruisseau à l'eau morte est inférieure à 182 l/seconde (en période d'étiage sévère) ou lorsque la qualité des eaux usées minières ne respecte pas l'un des critères de la Directive 019.	Réponse QCAE-38 Réponses QC-9, QC-10, QC-17, QC-27a, QC-29, QC-30, QC-43 et QC-45	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Captation de toutes les eaux en contact avec le site minier, recirculation de l'eau et traitement de l'eau avant son retour à l'environnement.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	La disposition des matériaux va permettre de contrôler l'écoulement des eaux dans la halde, ou dans le remblai, et ainsi influencer la chimie des eaux résultantes dans le milieu récepteur.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Implanter un programme d'inspection annuel des principaux équipements et ouvrages servant à assurer la gestion et la qualité de l'eau retournée à l'environnement.	EIES Tableau 9-3	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Des inspections régulières (hebdomadaires ou à la suite d'événement climatique important) seront effectuées afin d'identifier, prévenir et corriger au besoin l'érosion hydrique pouvant se produire sur la halde.	Réponse QC-17	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Les méthodes de traitement des eaux et de gestion de retour au milieu récepteur (point de rejet) prévues permettront d'aller au-delà des critères définis dans la Directive 019 sur l'industrie minière et seront orientées vers l'atteinte des OER. Après trois ans, et aux cinq ans par la suite, NMG s'est engagé à déposer au MELCC un rapport d'analyse sur les données de suivi. Si des dépassements d'OER sont observés, présenter la cause de ces dépassements, leurs justifications et les moyens à mettre en oeuvre pour les respecter ou s'en rapprocher le plus possible.	Rapport - MELCC	En cours
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	NMG s'est engagé à ce que les eaux traitées respectent des critères qui sont égaux ou inférieurs aux objectifs environnementaux de rejet (OER) applicables pour le rejet des eaux usées d'origine domestiques, soit 15 mg/l pour la DBOS, 15 mg/l pour les MES et 50 000 UFC/100 ml pour les coliformes fécaux.	Rapport - MELCC	Non débuté
Gestion de l'eau	Exploitation	Qualité des eaux de surface et des sédiments	Étant donné que le site se trouve en amont du bassin versant du réservoir du lac Taureau, soit un plan d'eau classifié comme « lac préoccupant » selon la Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées domestiques, NMG s'est engagé à respecter une concentration en phosphore inférieure à 1,0 mg/l.	Rapport - MELCC, Réponse QC-45	Non débuté
Général	Exploitation	Relations communautaires et engagement des parties prenantes	Identifier une méthode de suivi social annuel qui comprend les villégiateurs et les propriétaires et utilisateurs au pourtour du projet.	Audiences publiques du BAPE, janvier 2020 Décret - Condition 15	En discussion
Général	Exploitation	Risques technologiques et les mesures d'urgence	Élaborer et déposer au MELCC la version finale du plan des mesures d'urgence avant le début de la phase d'exploitation. Communiquer ce plan d'urgence aux municipalités.	EIES Chapitre 10	Non débuté
Mine	Exploitation	Vibrations et surpressions	Les sautages seront filmés et analysés afin de valider les recommandations au chantier (projections de roc, émissions de poussière).	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24	Non débuté
Mine	Exploitation	Vibrations et surpressions	Dynamitage lorsque les conditions météorologiques seront favorables soit un ciel dégagé ou semi-dégagé avec hauteur du plafond nuageux de plus de 300 m et une vitesse maximale des vents en direction des résidences du Domaine Lagrange de 25 km/h.	Programme de suivi - Qualité de l'air ambiant Réponses QC-17 et QC-27a Réponses QCAE-23 et QCAE-24	Non débuté
Mine	Exploitation	Vibrations et surpressions	Le dynamitage aura lieu de jour en semaine et en moyenne, sur la durée de vie de la mine, deux fois par semaine.	EIES Section 4.3.2 EIES Annexe 4-2 Réponses QC-84 et QC-92	En discussion
Mine	Exploitation	Vibrations et surpressions	Un moyen de communication sera mis en place afin d'informer la population de l'heure approximative des dynamitages.	EIES Section 4.3.2 EIES Annexe 4-2 Réponses QC-84 et QC-92	Mis en place
Mine	Exploitation	Vibrations et surpressions	Appliquer les recommandations du rapport d'expertise pour travaux de forage et de sautage en considération des impacts environnementaux. SNC-Lavalin février 2019 (annexe 4-2, EIES): contrôle des vibrations, Contrôle des surpressions d'air, Projections de roc, Fumées de tir de type Nox, contamination de l'eau par le nitrate d'ammonium (NA)	EIES Section 4.3.2 Rapport d'Expertise pour travaux de forage et de sautage en considération des impacts environnementaux. SNC-Lavalin février 2019 EIES Annexe 4-2.	Non débuté
Général	Exploitation	Vibrations et surpressions	Dans le cas où NMG ne serait pas propriétaire des chalets ou résidences localisés à l'intérieur du rayon de 1 km des installations, NMG s'engage à installer des instruments de suivi des vibrations au sol et des pressions d'air à proximité des habitations ou des puits artésiens tel qu'indiqué dans la section 2.4.2 de la Directive 019.	EIES Section 4.3.2 EIES Annexe 4-2 Réponses QC-84 et QC-92	Non débuté

FERMETURE					
Composante du projet	Phase du projet	Enjeu principal	Mesures d'atténuation et engagements applicables	Références	Statut
Mine	Fermeture	Fermeture et restauration	Restauration de la fosse non remblayée par la création d'un milieu hydrique et humide.	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Général	Fermeture	Fermeture et restauration	Revégétalisation et restauration en milieu naturel ou humide des espaces affectés par le projet (ex. bassins de captation, site industriel, etc.).	Mesures de conception intégrées dans le tableau des atténuations spécifiques	Non débuté
Général	Fermeture	Fermeture et restauration	Les travaux liés à la fermeture vont impliquer l'implantation d'aménagements en bande riveraine qui pourront être mis en place dans un premier temps durant les trois années suivant la fermeture du site minier.	Réponse BAPE-3 no 6	Non débuté
Général	Fermeture	Fermeture et restauration	Un suivi agronomique sera effectué minimum de 5 ans (ou plus si requis) sous forme d'inspections annuelles après la restauration finale: évaluation visuelle de différents paramètres tels que la condition des plants, le pourcentage des aires montrant une reprise végétative, l'érosion des sols, etc. Le cas échéant, des engrais de rappel seront épandus et des reprises d'ensemencement seront effectuées.	Réponse QC-17	Non débuté
Général	Fermeture	Fermeture et restauration	Le démantèlement sera réalisé par étapes et de façon méthodique permettant une bonne ségrégation des matériaux. Les matériaux seront caractérisés de façon à déterminer si certains d'entre eux devront être gérés en vertu du <i>Règlement sur les matières dangereuses</i> (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) (RMD) ou du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (RLRQ, chapitre Q-2, r. 13) (RDS). Les méthodes d'échantillonnage et de caractérisation sont décrites dans le Guide des bonnes pratiques.	Réponse QC-18	Non débuté
Général	Fermeture	Fermeture et restauration	Les matériaux de démantèlement qui montrent un niveau de contamination supérieur aux normes du RMD auront un statut de matières dangereuses et seront gérés en fonction de ce statut.	Réponse QC-18	Non débuté
Stériles et résidus miniers	Fermeture	Gestion des résidus miniers	Si nécessaire, un ajustement du pH après la déposition est possible (avec des puits d'injection par exemple). Cela aura un effet direct sur les valeurs des concentrations sources dans le remblai après la mise en place.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Général	Fermeture	Matières résiduelles	Un tri pour les matériaux de démolition sera fait et les matériaux de démolition contaminés par le concentré seront décontaminés avant leur réutilisation ou leur disposition.	Réponse QC-19	Non débuté
Général	Fermeture	Matières résiduelles	Une mise à jour de l'analyse 3RV sera produite au début de la fermeture afin de tenir compte notamment de potentielles évolutions technologiques.	Réponse QC-19	Non débuté
Général	Fermeture	Matières résiduelles	Les matières résiduelles dangereuses seront gérées et disposées selon leurs caractéristiques. Si possible, elles seront revalorisées dans d'autres installations ou disposées dans des centres autorisés. Un plan d'intervention environnemental doit être mis en place et appliqué en cas de déversement.	Réponse QC-19	Non débuté
Général	Fermeture	Matières résiduelles	Évaluer la possibilité de recevoir les boues de l'usine de traitement des eaux de la municipalité de SMDS pour incorporer dans la halde à matière organique en vue de la réutilisation pour la restauration du site (attente de l'analyse de la municipalité).	Comité de liaison SMDS/NMG	En discussion
Général	Fermeture	Mesures d'atténuation courantes	Niveler les aires de services et les aires d'entreposage selon la topographie du milieu environnant, rétablir le drainage et stabiliser les sols susceptibles d'être érodés.	EIES Annexe 7-2	Non débuté
Général	Fermeture	Milieux forestiers	Prioriser l'utilisation d'espèces à croissance rapide dans le plan de restauration.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-53, QC-55 et QC-56 Réponses QCAE-22, QCAE-42 et QCAE-45	Non débuté
Général	Fermeture	Milieux forestiers	Prioriser l'utilisation d'espèces arborées en raréfaction dans la région.	EIES Tableau 9-3 Réponses QC-53, QC-55 et QC-56	Non débuté
Général	Fermeture	Milieux forestiers	Tel que spécifié dans le plan de restauration et réhabilitation du site minier, à la fin de la vie de la mine ou lorsqu'un secteur n'a plus à être utilisé, une mise en végétation et un reboisement avec des espèces permettant une reprise rapide de la végétation sera effectuée.	Réponse QC-17	Non débuté
Général	Fermeture	Milieux forestiers	Pour la restauration progressive et finale, identifier des espèces indigènes adaptées aux milieux et à la halde de co-dispositions		Non débuté
Gestion de l'eau	Fermeture	Milieux humides et hydriques	Implantation de zones marécageuses (milieux humides) dans les empreintes des bassins de collecte.	EIES Section 4.9	Non débuté
Gestion de l'eau	Fermeture	Qualité des eaux souterraines	Le captage des eaux (fossés, bassins collecteurs et traitement des eaux) va se poursuivre tant que l'état satisfaisant n'aura pas été atteint. Des actions correctives sont toujours possibles selon les données du suivi.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Gestion de l'eau	Fermeture	Qualité des eaux souterraines	Si nécessaire, les opérations de pompage dans la section ouverte (sans remblai) de la fosse peuvent continuer ou un ou plusieurs puits peuvent être aménagés dans le remblai afin de conserver un piège hydraulique dans la fosse. Cela permettra de capter les eaux du remblai, et de continuer le traitement des eaux ainsi captées.	Réponses QCAE-5, QCAE-8, QCAE-9 et QCAE-10.	Non débuté
Général	Fermeture	Retombées socio-économiques	En vue de la fermeture, soutenir la réalisation de projets structurants qui puissent bénéficier au trois (3) communautés de la Haute-Matawnie. Via notamment, le fonds communauté d'avenir.	EIES: section 7.5.1 Entente de collaboration et de partage des bénéfices	Non débuté
Général	Fermeture	Retombées socio-économiques	Créer un comité de transition entre deux et cinq ans avant la fin des opérations. Élaborer et mettre en œuvre un plan de transition afin de soutenir les employé(e)s dans leurs démarches de recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle tout en favorisant la rétention dans la région de la Haute-Matawinie, en priorité, et vers la Matawinie et les territoires adjacents dans un second temps.	EIES: section 7.5.1 EIES tableau 9-3 Note BAPE, 10 février 2020: Plan préliminaire de transition des effectifs dans le cadre de la fermeture de la mine	Non débuté
Général	Fermeture	Retombées socio-économiques	Privilégier la transition des ouvriers locaux employés dans le cadre de l'exploitation de la mine vers les activités de fermeture de la mine afin de favoriser la rétention des travailleurs locaux et de leurs familles. Collaborer avec les autorités locales, les Atikamewks, les intervenants pertinents (Ex. Emploi Québec) et les autres entreprises pour préparer un plan de transition des employés et offrir du soutien pour trouver un autre emploi au niveau local et régional.	EIES: section 7.5.1 EIES Tableau 9-3	Non débuté